

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROËN**
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS

Le 7 Octobre 1969.

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

74 D

17.10.69
Heber
CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

APRÈS-VENTE

NOTE D'INFORMATION N°160
VEHICULES "D" TOUS TYPES
(depuis Septembre 1969)

Tableau de bord

Depuis le 6 Octobre 1969, les trois lampes et leur douille des voyants témoins de veilleuse, de plein phares et de chauffage de lunette arrière sont modifiées.

Les nouvelles lampes ont une puissance de 2 watts, au lieu de 3 watts.

PIECES DETACHEES

Douille pour lampe 2 watts baionette	DX 521 261 A
Lampe 2 watts baionette	706 747

REPARATION

Il est impératif de changer, sur les véhicules déjà sortis, les lampes et les douilles des témoins de phare, de veilleuse et éventuellement de lunette arrière chauffante.

GARANTIE

La dépense sera prise en charge par l'Après-Vente sur le vu d'une facture pro-forma récapitulative (par dix voitures par exemple):

Pièces au prix concessionnaire

Main d'oeuvre 0 H 50 H.I. comprises.